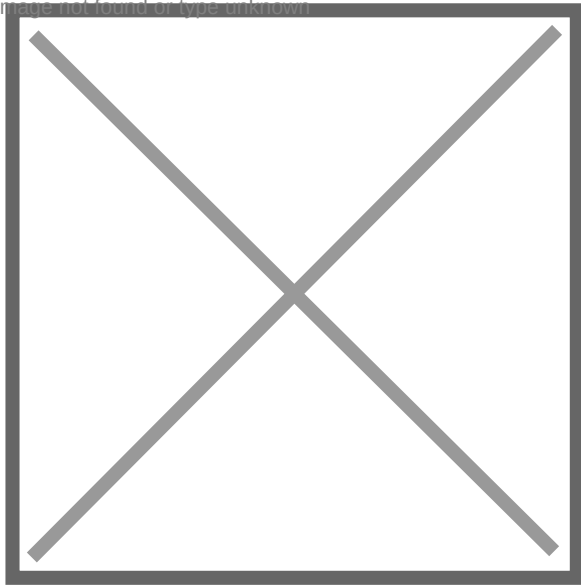


Image not found or type unknown



Comment récupérer une caution

Par **lolottr**, le **10/07/2010 à 14:19**

Bonjour,rrrnMons fils a un appartement qu'il loue par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Nous avons récupéré cet appartement mais il est très sale et il a n' a pas été entretenu par les locataires pendant 3 ans. rnrnVélux ne fermant plus car pas entretenu, carrelage fendu dans salle de bain et cuisine, papier arraché dans la salle de bain à un endroit, prises électriques qui pendent etc.... rnrnComment pouvons nous récupérer la caution (1200 €) pour couvrir le ménage et les travaux à faire. merci par avance de votre prompte réponse.

Par **jeetendra**, le **10/07/2010 à 15:28**

Bonjour, lorsque la comparaison de l'état des lieux d'entrée et de l'état des lieux de sortie fait apparaître des dégradations dont le locataire est responsable, le propriétaire doit obligatoirement lui fournir les justificatifs des sommes à retenir sur le dépôt de garantie (factures, devis), les défauts et dégradations ne doivent pas avoir été occasionnés par l'usure, la vétusté (à la charge du propriétaire), il me semble au vu des dégradations mentionnées que vous ne pourrez pas retenir la totalité des 1200 euros, ce serait excessif, cordialement.